

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mascouche tenue le 24 avril 2017 au 3038, chemin Sainte-Marie, Mascouche.

Sont présents :

Sous la présidence de monsieur le maire Guillaume Tremblay
District 1, Louis-Hébert - monsieur le conseiller Roger Côté
District 2, Laurier - monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur
District 3, Le Gardeur - madame la conseillère Louise Forest
District 4, La Vérendrye - monsieur le conseiller Stéphane Handfield
District 5, Du Coteau - monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre
District 6, Des Hauts-Bois - monsieur le conseiller Don Monahan
District 7, Du Rucher - madame la conseillère Anny Mailloux
District 8, Du Manoir - monsieur le conseiller Gabriel Michaud

Autres présences :

Directeur général – monsieur Sylvain Chevrier
Greffier et directeur des services juridiques- maître Raynald Martel
Directrice au Cabinet de la mairie – madame Sylviane DiFolco
Attaché aux dossiers supralocaux – monsieur Danny Franche
Directeur au Service des communications – monsieur Francis Villeneuve
Directeur au Service de l'aménagement du territoire – monsieur Yohann Champagne

OBSERVATION DE LA MINUTE DE SILENCE

LA SÉANCE EST MAINTENANT OUVERTE À 19H.

170424-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Côté
appuyé par madame la conseillère Louise Forest

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 avril 2017 reproduit ci-après, avec les ajouts des points 6.3, 13.2, 13.3, 13.4, 13.5 et 16.4.

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017
4. **Direction générale**

- 4.1 Contrat MAS-2017-2027 pour des travaux de réfection de l'avenue Chambéry entre le chemin Sainte-Marie et l'avenue de Châteaubriant
- 4.2 Dépôt du rapport du directeur général concernant des contrats octroyés par délégation en vertu des articles 2.2 et 3.1 du Règlement numéro 1192 délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés de la Ville de Mascouche et de l'article 6.3 du Règlement numéro 1193 en matière de contrôle et de suivi budgétaire
- 4.3 Avis de modification numéro 3 relatif au contrat MAS-2015-1900 - Construction du poste de police - rue Brien, Mascouche

5. Greffe et services juridiques

- 5.1 Reconduction des contrats d'assurances des biens et des responsabilités pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 - MAS-2016-1933
- 5.2 Approbation d'une transaction dans le dossier LIT-23-15
- 5.3 Contrat relatif au camp théâtre pour l'été 2017
- 5.4 Dépôt du certificat du greffier et directeur des services juridiques pour le règlement numéro 1228
- 5.5 Désignation d'un maire suppléant pour la période débutant le 1^{er} mai 2017 et se terminant le 5 novembre 2017
- 5.6 Entérinement d'une transaction dans le dossier LIT-36-16

6. Finances

- 6.1 Approbation du budget 2017 révisé de l'Office municipal d'habitation
- 6.2 Emprunt temporaire dans le cadre du Règlement numéro 1191-1 relativement au projet du Manoir seigneurial de Mascouche
- 6.3 Dépôt des procès-verbaux de correction pour les résolutions portant les numéros 170206-21, 160125-51, 170320-11 et 170403-06

7. Technologie de l'informatique

- 7.1 Aucun

8. Aménagement du territoire

- 8.1 Adoption du Règlement numéro 1103-47 modifiant le règlement numéro 1103 sur le zonage afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones du territoire
- 8.2 Avis de motion du Règlement numéro 1103-48 modifiant le règlement numéro 1103 sur le zonage afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones et limites de zones du territoire

- 8.3 Adoption du premier projet de Règlement numéro 1103-48 modifiant le règlement numéro 1103 sur le zonage afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones et limites de zones du territoire
- 8.4 Avis de motion du Règlement numéro 1103-49 modifiant le règlement numéro 1103 sur le zonage afin d'assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-9 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins
- 8.5 Adoption du projet de Règlement numéro 1103-49 modifiant le règlement numéro 1103 sur le zonage afin d'assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-9 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins
- 8.6 Adoption du Règlement numéro 1198-2 modifiant le règlement numéro 1198 sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation
- 8.7 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2017 du Comité consultatif d'urbanisme
- 8.8 Contrat de coupe de bordures pour l'année 2017
- 8.9 Demandes de dérogations mineures au Règlement numéro 1103 sur le zonage et approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 9. Environnement et développement durable**
- 9.1 Adoption du Règlement numéro 1217-1 modifiant le règlement numéro 1217 concernant l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage
- 9.2 Contrat MAS-2017-2028 relatif à de la fourniture et plantation de végétaux sur la montée Masson (phase 2), le chemin Sainte-Marie et le chemin des Anglais
- 9.3 Programme d'amélioration de la performance de Tricentris 2017
- 9.4 Solution de traitement de la matière organique par biométhanisation
- 10. Sécurité publique**
- 10.1 Aucun
- 11. Prévention incendie**
- 11.1 Aucun
- 12. Travaux publics**
- 12.1 Contrat MAS-2017-2043 relatif à la fourniture de béton bitumineux, enrobés chauds et froids, pour une période d'une année

12.2 Contrat MAS-2017-2045 relatif à la fourniture et la livraison de pierres concassées et de pierres abrasives

13. Ressources humaines

13.1 Rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 10 avril 2017, concernant des nominations, des embauches, des démissions et une retraite

13.2 Nomination et approbation d'un contrat de travail - Directeur du Service de la sécurité publique

13.3 TRAITEMENT / RESO-RH-ADMN-20170424.01

13.4 TRAITEMENT / RESO-RH-ADMN-20170424.02

13.5 Nomination et approbation d'un contrat de travail - Capitaine au Service de la sécurité publique

14. Communications

14.1 Aucun

15. Culture et vie communautaire

15.1 Protocole d'entente à intervenir avec Pépinière Lapointe inc. pour l'utilisation du stationnement lors de certains événements de la Ville

16. Activités sportives et parcs

16.1 Autorisation de la tenue de divers tournois et événements pour l'été 2017 par l'Association de baseball mineur de Mascouche

16.2 Autorisation de la tenue d'un tournoi scolaire pour l'école Le Prélude

16.3 Contrat MAS-2017-2022 relatif à l'aménagement du parc de Chambéry, fourniture et installation d'un jeu d'eau au parc du Rucher et fourniture et installation d'un skate park au parc des Pins

16.4 Avis de motion du Règlement numéro 834-4 modifiant le règlement numéro 834 concernant les parcs, terrains de jeux et espaces verts afin de permettre la promenade de chiens dans certains secteurs

17. Aide financière et appuis aux organismes

17.1 Octroi de bourses annuelles de la Ville de Mascouche aux étudiantes et étudiants pour l'implication sociale, le leadership et l'accomplissement scolaire

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

20. Levée de la séance

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

19h04 à 19h34.

170424-02

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Handfield

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 tel que rédigé et présenté.

ADOPTÉE

170424-03

CONTRAT MAS-2017-2027 POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE CHAMBÉRY ENTRE LE CHEMIN SAINTE-MARIE ET L'AVENUE DE CHÂTEAUBRIANT

Certificat de crédits : 10359

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été publiée sur le site électronique SEAO et dans le journal Constructo le 9 février 2017 pour le contrat MAS-2017-2027 relatif à des travaux de réfection de l'avenue Chambéry entre le chemin Sainte-Marie et l'avenue Châteaubriant;

ATTENDU QUE le 23 mars 2017, la Ville a reçu 13 soumissions, lesquelles furent ouvertes publiquement le même jour;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse administrative des soumissions;

ATTENDU QUE la firme MLC Associés inc. a procédé à l'analyse technique des soumissions;

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au rapport du 5 avril 2017 de la firme MLC Associés inc.;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud appuyé par monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'adjuger le contrat MAS-2017-2027 relatif à des travaux de réfection de l'avenue Chambéry entre le chemin Sainte-Marie et l'avenue Châteaubriant au plus bas soumissionnaire conforme, BLR Excavation, Division de Terrassement BLR inc., au montant de 1 092 318,50 \$, toutes taxes incluses, et selon les conditions de sa soumission du 23 mars 2017 et du devis;

2° D'en imputer la charge au règlement d'emprunt 1210.

ADOPTÉE

170424-04

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONCERNANT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR DÉLÉGATION EN VERTU DES ARTICLES 2.2 ET 3.1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1192 DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MASCOUCHE ET DE L'ARTICLE 6.3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1193 EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du directeur général du 3 avril 2017 concernant des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$ qu'il a octroyés par délégation en vertu des articles 2.2 et 3.1 du règlement numéro 1192 durant la période du 1^{er} au 31 mars 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Don Monahan appuyé par madame la conseillère Anny Mailloux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De prendre acte du rapport du directeur général du 3 avril 2017.

ADOPTÉE

170424-05

AVIS DE MODIFICATION NUMÉRO 3 RELATIF AU CONTRAT MAS-2015-1900 - CONSTRUCTION DU POSTE DE POLICE - RUE BRIEN, MASCOUCHE

Certificat de crédits : 10357

CONSIDÉRANT l'émission des ordres de changement ODC-A-01 Rév. 1 à ODC-A-53, excluant l'ODC-A-48, tel que présenté dans le tableau intitulé « Avis de modification numéro 3 – Travaux »;

CONSIDÉRANT les recommandations des professionnels dans le dossier, soit la firme MDA Architectes inc. et la firme Stantec, ingénieurs-conseils;

CONSIDÉRANT QUE les fonds requis sont disponibles au règlement d'emprunt 1197;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Handfield appuyé par monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil autorise une dépense supplémentaire de 399 122,75 \$ excluant les taxes, au contrat adjudgé au Groupe Geysers inc., en vertu de la résolution 160307-04 pour la construction du poste de police, rue Brien à Mascouche, conformément à l'avis de modification numéro 3 ci-annexé;

D'imputer les fonds requis au règlement d'emprunt 1197.

ADOPTÉE

170424-06

RECONDUCTION DES CONTRATS D'ASSURANCES DES BIENS ET DES RESPONSABILITÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI 2017 AU 30 AVRIL 2018 - MAS-2016-1933

Certificat de crédits : 10362

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, un contrat d'assurance adjudgé par soumission publique pour une période inférieure à 5 ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumission pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication n'excède pas 5 ans. Les primes peuvent, après la période initiale, être modifiées pour la durée d'une nouvelle période;

CONSIDÉRANT la résolution 03-167 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Terrebonne-Mascouche mandatant la Ville de Mascouche pour le renouvellement des contrats d'assurances des biens et des responsabilités de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE les contrats d'assurances des biens et des responsabilités de la Ville de Mascouche et de la Régie ont été adjudgés pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017 aux termes de la résolution 160425-10;

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans le rapport d'analyse révisé des conditions de renouvellement des assurances de dommages en date du 21 avril 2017 de la firme Fidema Groupe-conseils inc.;

CONSIDÉRANT les conditions finales de reconduction des contrats d'assurances des biens et des responsabilités proposées par le courtier BFL Canada risques et assurances inc.;

Il est proposé par monsieur le conseiller Don Monahan appuyé par monsieur le conseiller Roger Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De reconduire les contrats d'assurances des biens et des responsabilités selon les conditions et les primes proposées par BFL Canada risques et assurances inc. pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 pour le prix de 142 753 \$, toutes taxes incluses, soit 133 205 \$, toutes taxes incluses, pour la Ville de Mascouche et de 9 548 \$, toutes taxes incluses, pour la Régie d'assainissement des eaux usées Terrebonne-Mascouche.

ADOPTÉE

170424-07

APPROBATION D'UNE TRANSACTION DANS LE DOSSIER LIT-23-15

Certificat de crédits : 10360

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du greffier et directeur des services juridiques du 22 mars 2017, quant au dossier LIT-23-15;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Handfield appuyé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'entériner l'entente de principe intervenue et d'approuver le projet de transaction et quittance soumis par les procureurs de la Ville dans l'affaire concernée, soit Deveau Avocats;

2° D'autoriser le greffier à signer pour et au nom de la Ville, toute telle transaction et quittance ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE

170424-08

CONTRAT RELATIF AU CAMP THÉÂTRE POUR L'ÉTÉ 2017

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport daté du 7 avril 2017 du greffier et directeur des services juridiques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre appuyé par madame la conseillère Anny Mailloux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver, de ratifier et/ou entériner à toutes fins que de droit, en autant que requis, le contrat auquel il est référé en titre, se voulant conclu avec Théâtre Côte à Côte, selon la proposition soumise par ce dernier et conformément aux exigences ainsi qu'aux conditions exprimées aux communications échangées.

ADOPTÉE

170424-09

DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER ET DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1228

CONSIDÉRANT le dépôt par le greffier et directeur des services juridiques du certificat suite à la période d'enregistrement tenue le 29 mars 2017 sur le règlement numéro 1228, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur appuyé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De prendre acte de ce certificat.

ADOPTÉE

170424-10

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DÉBUTANT LE 1^{ER} MAI 2017 ET SE TERMINANT LE 5 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Louise Forest appuyé par madame la conseillère Anny Mailloux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De nommer, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Gabriel Michaud, maire suppléant à compter du 1^{er} mai 2017 jusqu'au 5 novembre 2017 et d'autoriser monsieur Gabriel Michaud à signer les chèques et effets négociables de la Ville en l'absence du maire.

ADOPTÉE

170424-11

ENTÉRINEMENT D'UNE TRANSACTION DANS LE DOSSIER LIT-36-16

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du greffier et directeur des services juridiques du 7 avril 2017, quant au dossier LIT-36-16;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Côté appuyé par monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner la convention de transaction et quittance mutuelle intervenue dans l'affaire concernée et d'y donner effet.

ADOPTÉE

170424-12

APPROBATION DU BUDGET 2017 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a adopté son budget révisé pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du 4 avril 2017 de la directrice du Service des finances et trésorière;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Forest appuyé par monsieur le conseiller Roger Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation.

ADOPTÉE

170424-13

EMPRUNT TEMPORAIRE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1191-1 RELATIVEMENT AU PROJET DU MANOIR SEIGNEURIAL DE MASCOUCHE

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1191 décrétant une dépense et un emprunt de 10 000 000 \$, relativement au projet auquel il est référé en titre, a été adopté le 20 octobre 2014 et approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 15 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1191-1 dont le titre est reproduit ci-dessous a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 24 octobre 2016;

Règlement numéro 1191-1 remplaçant les annexes A, B et C par les Annexes A-1, B-1 et C-1 du Règlement numéro 1191 pour l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant le Manoir seigneurial de Mascouche à des fins municipales et des travaux de sécurisation, de démolition, de réfection de base des bâtiments patrimoniaux (Manoir, Moulin et Maison du meunier), ainsi que pour les services professionnels et techniques et le personnel d'appoint y afférents et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt de 10 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE conformément à ce règlement et à ses fins, la Ville a déjà procédé à un emprunt de 6 655 500 \$, le 10 mars 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud appuyé par monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'emprunter temporairement, de la Caisse populaire Desjardins Le Manoir, une somme additionnelle n'excédant pas 3 344 500 \$ pour les fins des règlements susmentionnés, jusqu'à son financement à long terme par vente d'obligations et au taux d'intérêt courant au moment dudit emprunt;

2° D'autoriser le maire et le trésorier à signer pour et au nom de la Ville toutes les reconnaissances de dettes et conventions requises à cette fin.

ADOPTÉE

170424-14

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION POUR LES RÉSOLUTIONS PORTANT LES NUMÉROS 170206-21, 160125-51, 170320-11 ET 170403-06

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les citées et villes (RLRQ, c. C-19), le greffier et directeur des services juridiques a modifié les résolutions 170206-21, 160125-51, 170320-11 et 170403-06, afin de corriger des erreurs évidentes à la lecture des documents soumis à l'appui des décisions, et qu'il a joint les procès-verbaux de corrections effectuées à l'original des procès-verbaux énonçant lesdites résolutions;

ATTENDU QUE des copies de ces procès-verbaux de correction ont été soumises aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance, que ceux-ci déclarent les avoir lu et dispensent le greffier d'en faire lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Anny Mailloux appuyé par madame la conseillère Louise Forest

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les procès-verbaux de correction PC-2017-03 / 170206-21, PC-2017-04 / 160125-51, PC-2017-05 / 170320-11 et PC-2017-06 / 170403-06 tel que déposés.

ADOPTÉE

170424-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-47 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103 SUR LE ZONAGE AFIN DE RÉVISER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À DES USAGES ET NORMES APPLICABLES À CERTAINES ZONES DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 1103-47 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE le greffier ou la personne président la séance a mentionné l'objet de ce règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Don Monahan appuyé par monsieur le conseiller Roger Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le Règlement numéro 1103-47 modifiant le règlement numéro 1103 sur le zonage afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones du territoire.

ADOPTÉE

170424-16

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-48 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103 SUR LE ZONAGE AFIN DE RÉVISER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À DES USAGES ET NORMES APPLICABLES À CERTAINES ZONES ET LIMITES DE ZONES DU TERRITOIRE

Monsieur le conseiller Don Monahan donne avis de motion que sera présenté pour adoption à l'occasion d'une prochaine séance le Règlement numéro 1103-48 modifiant le règlement numéro 1103 sur le zonage afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones et limites de zones du territoire.

170424-17

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-48 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103 SUR LE ZONAGE AFIN DE RÉVISER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À DES USAGES ET NORMES APPLICABLES À CERTAINES ZONES ET LIMITES DE ZONES DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement numéro 1103-48 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE des copies du premier projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE le greffier ou la personne président la séance a mentionné l'objet de ce premier projet de règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Don Monahan appuyé par monsieur le conseiller Roger Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1103-48 modifiant le règlement numéro 1103 sur le zonage afin de réviser diverses dispositions relatives à des usages et normes applicables à certaines zones et limites de zones du territoire.

ADOPTÉE

170424-18

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-49
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103 SUR LE
ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU
RÈGLEMENT NUMÉRO 97-33R-9 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC LES MOULINS**

Monsieur le conseiller Roger Côté donne avis de motion que sera présenté pour adoption à l'occasion d'une prochaine séance le Règlement numéro 1103-49 modifiant le règlement numéro 1103 sur le zonage afin d'assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-9 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

170424-19

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-49
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103 SUR LE
ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU
RÈGLEMENT NUMÉRO 97-33R-9 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC LES MOULINS**

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement numéro 1103-49 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE le greffier ou la personne président la séance a mentionné l'objet de ce projet de règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Côté
appuyé par monsieur le conseiller Don Monahan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le projet de règlement numéro 1103-49 modifiant le règlement numéro 1103 sur le zonage afin d'assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-9 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

170424-20

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1198-2 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1198 SUR LES USAGES
CONDITIONNELS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS
APPLICABLES AUX ZONES ADMISSIBLES ET AUX USAGES
CONDITIONNELS AUTORISÉS AINSI QUE LES CRITÈRES
D'ÉVALUATION**

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 1198-2 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE le greffier ou la personne président la séance a mentionné l'objet de ce règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Côté appuyé par monsieur le conseiller Don Monahan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le Règlement numéro 1198-2 modifiant le règlement numéro 1198 sur les usages conditionnels afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation.

ADOPTÉE

170424-21

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Don Monahan appuyé par monsieur le conseiller Roger Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2017 du Comité consultatif d'urbanisme, à l'exception des recommandations 17-03-039, 17-03-046, 17-03-047, 17-03-048, 17-03-049 et 17-03-050, qui feront l'objet d'une résolution individuelle;

De refuser la demande de PIIA relativement à la modification des enseignes visant le lot 5 050 737, selon la recommandation 17-03-056 du Comité consultatif d'urbanisme pour les motifs suivants :

- le projet propose de l'affichage de type boîtier et ce type d'affichage n'est plus favorisé.

ADOPTÉE

170424-22

CONTRAT DE COUPE DE BORDURES POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du 10 avril 2017 du directeur des opérations du Service de l'aménagement du territoire, recommandant d'octroyer le contrat de coupe de bordures pour l'année 2017 à Construction S.R.B. scc;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur appuyé par madame la conseillère Louise Forest

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer le contrat de coupe de bordures pour l'année 2017 à Construction S.R.B. scc, pour le prix de 19,95 \$ le mètre linéaire, plus les taxes applicables et selon son offre de services.

ADOPTÉE

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT
NUMÉRO 1103 SUR LE ZONAGE ET APPROBATION DE
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA)**

ATTENDU que le conseil a pris connaissance des demandes de dérogation mineure au Règlement numéro 1103 sur le zonage mentionnée ci-dessous :

Lot 5 052 999 – 2437, croissant François-Villon – Zone RA 235 (Recommandation CCU 17-03-046)

Autoriser une marge avant minimale de 5,75 mètres, contrairement au Règlement de zonage numéro 1103 qui prévoit, au cahier de spécifications de la zone RA 235, que la marge avant est fixée à 6 mètres minimum;

Lot 5 050 735-ptie – 3100, boul. de Mascouche – Zone CB 314 (Recommandation CCU 17-03-047)

Autoriser deux (2) enseignes sur socle, contrairement au Règlement de zonage numéro 1103 qui prévoit, à l'article 198, qu'une seule enseigne par terrain ou centre commercial est autorisée;

Lot 5 313 924 – 2627, rue du Mans – Zone RA 242 (Recommandation CCU 17-03-048)

Autoriser une marge avant de 4,7 mètres, contrairement au Règlement de zonage numéro 1103 qui prévoit, au cahier des spécifications de la zone RA 242, que la marge avant minimale est fixée à 6 mètres;

Lot 5 314 668 – 2805, chemin Sainte-Marie – Zone CM 320 (Recommandation CCU 17-03-049)

- Autoriser une bande de verdure de 0,20 mètre, contrairement au Règlement de zonage numéro 1103 qui prévoit, à l'article 88, que pour les zones commerciales et industrielles, l'aménagement d'une bande de verdure doit être réalisé, d'une largeur minimale d'un mètre (1 m) à partir de la ligne de rue ne comprenant aucun espace pavé, à l'exception des entrées charretières;

- Autoriser l'aménagement de l'aire de stationnement à 0,20 mètre de la ligne avant du terrain, contrairement au Règlement de zonage numéro 1103 qui prévoit, à l'article 160, que pour tous les usages autres que l'habitation unifamiliale et bifamiliale, l'aire de stationnement doit être située à au moins 1 m de la ligne avant du terrain;

Lot 5 052 193 – 2925, rue Jules-Romains – Zone RA 354 (Recommandation CCU 17-03-050)

- Autoriser une distance de dégagement de 1,1 mètre entre la galerie localisée dans la cour avant et la limite latérale du terrain, contrairement au Règlement de zonage numéro 1103 qui prévoit, à l'article 86, que le dégagement prévu est de 1,5 mètre minimum;

- Autoriser le dégagement de la galerie de 1,2 mètre entre la partie de la galerie localisée dans la cour latérale et la limite latérale du terrain, contrairement au Règlement de zonage numéro 1103 qui prévoit, à l'article 90, que le dégagement prévu est de 1,5 mètre minimum.

CONSIDÉRANT QUE des avis publics ont été publiés dans le journal « Le Trait d'Union » du 5 avril 2017, à l'effet que le conseil statuerait sur ces demandes lors de la séance du 24 avril 2017;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme numéros 17-03-046, 17-03-047, 17-03-048, 17-03-49 et 17-03-050 relatives à ces demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre sur ces demandes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme numéro 17-03-039 relative à la demande de PIIA liée à la dérogation mineure numéro 17-03-047;

Il est proposé par monsieur le conseiller Don Monahan appuyé par monsieur le conseiller Roger Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'accorder les dérogations mineures selon les recommandations numéros 17-03-046, 17-03-048 et 17-03-050 du Comité consultatif d'urbanisme;

D'accorder les dérogations mineures selon les numéros 17-03-47 et 17-03-49 du Comité consultatif d'urbanisme, sous réserve des conditions suivantes:

17-03-047

- de réduire la hauteur des deux (2) enseignes à 5 mètres maximum;
- du dépôt d'une demande de permis d'enseigne.

17-03-049

- de bonifier la plantation en cour avant, notamment à l'aide de l'ajout d'une haie sur la ligne mitoyenne droite, l'ajout d'un arbre dans la cour avant ainsi que de la plantation de graminées devant les cases de stationnement afin de les dissimuler.

D'approuver le PIIA selon la recommandation numéro 17-03-039 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

170424-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1217-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1217 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE PROVENANT DE L'AQUEDUC MUNICIPAL ET FIXANT LES PÉRIODES D'ARROSAGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche désire adopter des modifications au règlement numéro 1217 sur l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 1217-1 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT l'avis de motion du règlement donné à la séance du 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE le greffier ou la personne président la séance a mentionné l'objet de ce règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Handfield appuyé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le Règlement numéro 1217-1 modifiant le règlement numéro 1217 concernant l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage.

ADOPTÉE

170424-25

CONTRAT MAS-2017-2028 RELATIF À DE LA FOURNITURE ET PLANTATION DE VÉGÉTAUX SUR LA MONTÉE MASSON (PHASE 2), LE CHEMIN SAINTE-MARIE ET LE CHEMIN DES ANGLAIS

Certificat de crédits : 10361

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche désire embellir ses principaux axes routiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche désire mettre en place une signature unique de ses entrées de Ville par une plantation originale et distinctive;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche désire diminuer les îlots de chaleur par la mise en place d'une plantation sur et en bordure des axes routiers;

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été publiée sur le site électronique SEAO et dans le journal Constructo le 17 mars 2017 pour le contrat MAS-2017-2028 relativement à la fourniture et plantation de végétaux (phase 2) sur la montée Masson, le chemin Sainte-Marie et le chemin des Anglais;

ATTENDU QUE le 6 avril 2017, la Ville a reçu trois (3) soumissions, lesquelles furent ouvertes publiquement le même jour;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse administrative des soumissions;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport daté du 7 avril 2017 du directeur du Service de l'environnement et développement durable;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud appuyé par madame la conseillère Anny Mailloux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adjuger le contrat MAS-2017-2028 relatif à la fourniture et à la plantation de végétaux sur la montée Masson (phase 2), le chemin Sainte-Marie et le chemin des Anglais au plus bas soumissionnaire conforme, 160676 Canada inc. (Pépinière Mascouche enr.) pour le prix total de 166 125,88 \$, toutes taxes incluses, et selon les conditions de sa soumission et du devis. Cette somme sera puisée à même le poste du fonds de l'arbre.

ADOPTÉE

170424-26

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE TRICENTRIS 2017

ATTENDU QUE la Ville de Mascouche désire participer au Programme d'amélioration de la performance de Tricentris pour l'année 2017;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport daté du 4 avril 2017 du directeur du Service de l'environnement et du développement durable;

Il est proposé par madame la conseillère Anny Mailloux appuyé par monsieur le conseiller Don Monahan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'autoriser le directeur du Service de l'environnement et développement durable à présenter une demande de subvention pour l'amélioration de la performance 2017 à Tricentris;

2° D'inclure à cette demande au volet pour la mise sur pied de la Brigade verte 2017 et au volet pour l'achat et la disposition de bacs de récupération, de bacs pour le compost et de bacs de déchets dédiés aux événements organisés par la Ville de Mascouche et ses partenaires;

3° D'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à utiliser les sommes allouées par Tricentris au remboursement des dépenses relatives à la Brigade verte 2017 et à l'achat et à la disposition de bacs dédiés aux événements de la Ville de Mascouche et ses partenaires.

ADOPTÉE

170424-27

SOLUTION DE TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE PAR BIOMÉTHANISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche entend mettre en place les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT les avantages énergétiques, écologiques et économiques qu'offrent le traitement de la matière organique par biométhanisation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud appuyé par madame la conseillère Anny Mailloux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'autoriser le Service de l'environnement et du développement durable et le Service des travaux publics à préparer et publier un appel d'offres public pour le traitement de la matière organique par biométhanisation;

2° D'autoriser le Service de l'environnement et du développement durable et le Service des travaux publics à effectuer des demandes de subventions au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

3° D'autoriser le Service de l'environnement et du développement durable et le Service des travaux publics à effectuer conjointement avec les représentants de la Ville de Terrebonne des appels d'offres publics regroupés pour l'acquisition de bacs, de conteneurs semi-enfouis et la collecte des matières résiduelles.

ADOPTÉE

170424-28

CONTRAT MAS-2017-2043 RELATIF À LA FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX, ENROBÉS CHAUDS ET FROIDS, POUR UNE PÉRIODE D'UNE ANNÉE

Certificat de crédits : 10355

ATTENDU QU'une demande de soumissions par appel d'offres publique a été adressée le 7 mars 2017 relativement à la fourniture de béton bitumineux, enrobés chauds et froids pour une période s'échelonnant jusqu'au 27 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le contrat MAS 2017-2043 peut être adjugé en trois parties, soit un contrat pour la fourniture d'asphalte pour utilisation estivale, un contrat pour la fourniture d'asphalte froid et un contrat pour la fourniture d'asphalte chaud pour utilisation hivernale;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport daté du 31 mars 2017 du directeur du Service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur appuyé par madame la conseillère Louise Forest

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'octroyer la portion du contrat MAS-2017-2043 relative à la fourniture d'asphalte pour utilisation estivale au soumissionnaire conforme ayant présenté la soumission la plus avantageuse soit, Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) pour un montant approximatif de 97 478,68 \$, toutes taxes incluses, sur la base des documents d'appel d'offres et de la soumission déposée;

2° D'octroyer la portion du contrat MAS-2017-2043 relative à la fourniture d'asphalte froid au soumissionnaire conforme ayant présenté la soumission la plus avantageuse soit, Tech-Mix, division de Bau-Val inc. pour un montant approximatif de 11 606,73 \$, toutes taxes incluses, sur la base des documents d'appel d'offres et de la soumission déposée;

3° D'octroyer la portion du contrat MAS-2017-2043 relative à la fourniture d'asphalte chaud pour utilisation hivernale au soumissionnaire conforme ayant présenté la soumission la plus avantageuse soit, Groupe TNT inc. pour un montant approximatif de 11 871,17 \$, toutes taxes incluses, sur la base des documents d'appel d'offres et de la soumission déposée.

ADOPTÉE

170424-29

CONTRAT MAS-2017-2045 RELATIF À LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIERRES CONCASSÉES ET DE PIERRES ABRASIVES

Certificat de crédits : 10356

ATTENDU QU'une demande de soumissions, par voie publique, a été adressée le 7 mars 2017;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport daté du 5 avril 2017 du directeur du Service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur appuyé par madame la conseillère Louise Forest

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer le contrat MAS-2017-2045 relatif à la fourniture et la livraison de pierres concassées et de pierres abrasives au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe TNT inc., pour la somme approximative de 104 383,50 \$, toutes taxes incluses, selon les conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

DIVULGATION D'INTÉRÊT

Monsieur le conseiller Stéphane Handfield déclare en regard du point suivant de l'ordre du jour, qu'il existe une situation de potentiel conflit d'intérêt le touchant, une de ses proches étant concernée.

Aussi, en continuité du comportement hautement éthique qu'il a toujours choisi d'adopter à cet égard, pour parer à toute éventuelle apparence de conflit d'intérêt, il demande à ce qu'il soit consigné qu'il a divulgué cela, qu'il s'est abstenu de participer aux délibérations sur ce sujet, n'a jamais voté à ce sujet et n'a aucunement tenté d'influencer le vote sur cette question; dans ces circonstances comme en toutes pareilles circonstances, pour autant que requis, il n'a pas été présent lors de la prise en considération, des délibérations, de l'énoncé de la résolution projetée et du vote.

Monsieur le conseiller Stéphane Handfield se retire de la séance du 24 avril 2017 dès 20h19 et plus particulièrement avant le traitement du point 13.1 de l'ordre du jour, ayant donné lieu à la résolution 170424-30.

170424-30

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, DATÉ DU 10 AVRIL 2017, CONCERNANT DES NOMINATIONS, DES EMBAUCHES, DES DÉMISSIONS ET UNE RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 10 avril 2017, concernant des nominations, des embauches, des démissions et une retraite;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Côté appuyé par madame la conseillère Anny Mailloux

ET RÉSOLU :

D'approuver le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 10 avril 2017, concernant des nominations, des embauches, des démissions et une retraite.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Stéphane Handfield est de retour à 20h20.

170424-31

NOMINATION ET APPROBATION D'UN CONTRAT DE TRAVAIL - DIRECTEUR DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général de nommer monsieur Mario Desmarais à titre de directeur du Service de la sécurité publique à compter du ou vers le 25 mai 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Handfield appuyé par monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1° De nommer monsieur Mario Desmarais à titre de directeur du Service de la sécurité publique, à compter du 25 mai 2017;
- 2° D'abroger la résolution 170123-06 et d'approuver le contrat à intervenir entre la Ville et monsieur Mario Desmarais, par lequel la Ville retient les services de ce dernier pour agir à titre de directeur du Service de la sécurité publique, à compter du 25 mai 2017;
- 3° D'autoriser le maire et le directeur général à signer ce contrat pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

170424-32

TRAITEMENT / RESO-RH-ADMN-20170424.01

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport de la directrice du Service des ressources humaines daté du 20 avril 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines à cet égard;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Handfield appuyé par monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1° Que le préambule fait partie de la présente résolution;
- 2° D'entériner la recommandation du Service des ressources humaines en lien avec cette affaire;
- 3° D'octroyer le traitement à l'employé visé, en coordination avec les responsables pertinents, voire la direction du Service des ressources humaines.

ADOPTÉE

170424-33

TRAITEMENT / RESO-RH-ADMN-20170424.02

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport de la conseillère du Service des ressources humaines du 20 avril 2017

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines à cet égard;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Handfield appuyé par monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1° Que le préambule fait partie de la présente résolution;
- 2° D'entériner la recommandation du Service des ressources humaines;
- 3° D'octroyer le traitement à l'employé visé, en coordination avec les responsables pertinents, voire la direction du Service des ressources humaines.

ADOPTÉE

170424-34

NOMINATION ET APPROBATION D'UN CONTRAT DE TRAVAIL - CAPITAINE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport daté du 18 avril 2017, de la conseillère au Service des ressources humaines;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Handfield appuyé par monsieur le conseiller Eugène Jolicoeur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1° D'approuver le contrat à intervenir entre la Ville et monsieur André Voyer par lequel la Ville retient les services de ce dernier pour agir à titre de capitaine aux enquêtes et au soutien au Service de la sécurité publique, à compter du ou vers le 1^{er} mai 2017;

2° D'autoriser le maire et la directrice du Service des ressources humaines à signer ce contrat pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

170424-35

PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC PÉPINIÈRE LAPOINTE INC. POUR L'UTILISATION DU STATIONNEMENT LORS DE CERTAINS ÉVÉNEMENTS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la nécessité d'une entente entre les parties concernant des échanges de services pour la tenue des événements d'envergure organisés par la Ville;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du 4 avril 2017 de la directrice du Service de la culture et de la vie communautaire;

Il est proposé par madame la conseillère Anny Mailloux appuyé par monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le maire et le greffier de la Ville à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Mascouche et Pépinière Lapointe inc.

ADOPTÉE

170424-36

AUTORISATION DE LA TENUE DE DIVERS TOURNOIS ET ÉVÉNEMENTS POUR L'ÉTÉ 2017 PAR L'ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE MASCOUCHE

ATTENDU les demandes de l'Association de baseball mineur de Mascouche pour la tenue des tournois et événements 2017 au parc Gilles-Forest;

ATTENDU les dispositions du Règlement numéro 834 et ses amendements, concernant les parcs, terrains de jeux et espaces verts;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport daté du 29 mars 2017 du directeur du Service des activités sportives et parcs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud appuyé par monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1° D'autoriser la tenue des tournois et événements de l'Association de baseball mineur de Mascouche au parc Gilles-Forest durant l'été 2017;
- 2° D'autoriser l'utilisation modérée d'un système de son à l'extérieur lors de ces événements;
- 3° D'autoriser l'Association de baseball mineur de Mascouche à vendre des boissons alcoolisées conditionnellement à l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et jeux.

ADOPTÉE

170424-37

AUTORISATION DE LA TENUE D'UN TOURNOI SCOLAIRE POUR L'ÉCOLE LE PRÉLUDE

ATTENDU QUE l'école Le Prélude désire organiser un tournoi pour son programme Profil soccer au parc du Domaine;

ATTENDU les dispositions du Règlement numéro 834, et ses amendements, concernant les parcs, terrains de jeux et espaces verts et modifiant le règlement numéro 506;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport daté du 7 avril 2017 du directeur du Service des activités sportives et parcs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud appuyé par monsieur le conseiller Roger Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1° D'autoriser l'école Le Prélude à tenir un tournoi de soccer au parc du Domaine, le 15 mai 2017; selon les conditions émises au rapport du directeur du Service des activités sportives et parcs daté du 7 avril 2017;
- 2° D'autoriser et d'apporter le soutien demandé nécessaire lors de cet événement;
- 3° D'autoriser la vente de nourriture sur le site.

ADOPTÉE

170424-38

CONTRAT MAS-2017-2022 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE CHAMBÉRY, FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN JEU D'EAU AU PARC DU RUCHER ET FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SKATE PARK AU PARC DES PINS

Certificat de crédits : 10354

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été publiée sur le site électronique SEAO et dans le journal Constructo le 2 mars 2017 pour le contrat MAS-2017-2022 relativement à l'aménagement du parc de Chambéry, fourniture et installation d'un jeu d'eau au parc du Rucher et fourniture et installation d'un skate park au parc des Pins;

ATTENDU QUE le 23 mars 2017, la Ville a reçu 4 soumissions, lesquelles furent ouvertes publiquement le même jour;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse administrative des soumissions;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport daté du 28 mars 2017 du directeur du Service des activités sportives et parcs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Michaud appuyé par madame la conseillère Anny Mailloux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adjuger le contrat MAS-2017-2022 relatif à l'aménagement du parc de Chambéry, fourniture et installation d'un jeu d'eau au parc du Rucher et fourniture et installation d'un skate park au parc des Pins au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation E.S.M. inc., pour un montant de 1 069 662,89 \$, toutes taxes incluses, selon les conditions de sa soumission du 17 mars 2017 et des documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE

170424-39

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 834-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 834 CONCERNANT LES PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS AFIN DE PERMETTRE LA PROMENADE DE CHIENS DANS CERTAINS SECTEURS

Monsieur le conseiller Bertrand Lefebvre donne avis de motion que sera présenté pour adoption à l'occasion d'une prochaine séance le Règlement numéro 834-4 modifiant le règlement numéro 834 concernant les parcs, terrains de jeux et espaces verts afin de permettre la promenade de chiens dans certains secteurs.

170424-40

OCTROI DE BOURSES ANNUELLES DE LA VILLE DE MASCOUCHE AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS POUR L'IMPLICATION SOCIALE, LE LEADERSHIP ET L'ACCOMPLISSEMENT SCOLAIRE

Certificat de crédits : 10363

Il est proposé par madame la conseillère Anny Mailloux appuyé par madame la conseillère Louise Forest

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer les 15 bourses, ci-après énumérées, pour un montant total de 1 500 \$:

- Écoles primaires- Bourses de l'engagement
 - École Aux 4 Vents (100 \$)
 - École de La Seigneurie (100 \$)
 - École de la Source (100 \$)
 - École des Hauts-Bois (100 \$)
 - École du Soleil-Levant (100 \$)
 - École La Mennais (100 \$)
 - École Le Rucher (100 \$)

- École Pinewood (100 \$)
- École Sainte-Marguerite (100 \$)
- Écoles secondaires – Bourses de l'engagement + bourse méritas
 - École Du Coteau (2x100 \$)
 - École Le Prélude (2x100 \$)
 - École L'Impact (1x100 \$)
 - Bourse Jacques Beauchemin (1x100 \$)

Total : 15 x 100 \$ = 1 500 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

20h30 à 20h33.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

Conformément au calendrier des séances du conseil pour l'année 2017 adopté par la résolution 161128-07, la prochaine séance ordinaire du conseil sera tenue le 8 mai 2017.

170424-41

LEVÉE DE LA SÉANCE

ÉTANT 20h34,

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Handfield appuyé par madame la conseillère Anny Mailloux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, maire

Me Raynald Martel, greffier et directeur
des services juridiques